



# Les échos des Ceméa

Votre rendez -vous avec vos élu.e.s de la Ferc-Cgt

## Edito : Convergence des luttes

Il y a des printemps qui ont un parfum de lutte sociale. Comme il y a 50 ans en 1968, 2018 voit fleurir les mécontentements face à la politique du gouvernement. Des *vieux debout* aux étudiants, des cheminots aux magistrats, des agents de la fonction hospitalière à ceux des services publics, en passant par la résistance des zadistes de Notre-Dame-Des-Landes, cet inventaire à la Prévert sera-t-il prêt à converger ? Nous pouvons l'espérer face à la régression sociale que nous promet Emmanuel Macron et ses ministres, non sans arrogance. Ils sont déterminés certes, mais à nous de démontrer que nous ne lâcherons rien non plus. Que nous sommes nombreux. Que nous pesons. Et que c'est dans la rue que ça se passe. Tous ensemble. On l'a toujours démontré et avec à chaque fois, des avancées sociales. Depuis le Front populaire. Depuis Mai 1968.

Nous osons encore espérer que les Ceméa se revendiquent de cet héritage qui garde tout son sens aujourd'hui.

C'est pourquoi nous appelons à participer aux mouvements, à manifester, à faire grève, de façon convergente pour faire taire le mépris, pour défendre nos acquis, nos droits collectifs, notre protection sociale et nos services publics.

**Tous ensemble dans la rue  
le 1<sup>er</sup> mai !**

## TOMBENT LES MASQUES

Depuis plusieurs mois, **nous subissons** dans les différentes instances **une campagne de déstabilisation** menée par le syndicat Sep/Unsa.

Nous avons décidé de ne pas répondre aux provocations car nous pensons que les salarié.e.s des CEMEA méritent mieux qu'une guerre syndicale.

Mais quand **les accusations se révèlent abusives et iniques**, nous ne pouvons pas continuer à nous taire. Aujourd'hui, ce syndicat **utilise et diffuse** sans l'autorisation de son expéditeur et en dehors de tout contrôle, **un Email privé**. L'objectif affiché attaquer notre syndicat et surtout, **nuire à notre élue** en mettant en cause, auprès de la gouvernance de son AT, son travail et ses fonctions. De quel droit se réclame ce syndicat pour demander des comptes sur une salariée qui a émis un avis certes tranché mais personnel ?

De quoi s'agit-il ? Le lendemain du Comité d'Entreprise de Mars notre élue adresse un Email privé à une salariée pour lui **rapporter les propos tenus par le représentant de l'employeur, concernant la situation de l'animation volontaire**. Dans cette correspondance, **l'élue évoque, aussi, sa position personnelle** quant à la future fusion de son AT.

Au CE d'avril, le président qui c'est, on ne sait pas comment, procuré le Courriel, fustige notre syndicat dans une déclaration et, évoque, notamment, l'article L2325 -5 du code du travail « *Les membres du comité d'entreprise et les représentants syndicaux sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des informations revêtant un caractère confidentiel et présentées comme telles par l'employeur* »

Notre commentaire : Les propos du président n'étaient pas confidentiels et, c'est le rôle des élu.e.s d'informer. Si non, pourquoi être présents dans ces instances.

Les élu.es du syndicat majoritaire, après avoir remercié le président pour son intervention, ont évoqué le caractère diffamatoire de cet Email. « *La diffamation est une allégation qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression.* » Notre commentaire : Nous mettons au défi de citer un passage dans cet Email qui revêt un caractère diffamatoire. Dans un deuxième temps, ces élu.e.s ont repris ce Courriel privé pour le diffuser aux présidents et directeurs des deux AT concernées par la fusion.

Face à cette pantalonnade bien orchestrée notre élue et notre syndicat ont pris les mesures nécessaires pour se protéger.

Mais que d'énergie perdue !!!

**Comment nous contacter** : [ferc-cgt-cemea@gmx.fr](mailto:ferc-cgt-cemea@gmx.fr) ou [cemea@ferc-cgt.org](mailto:cemea@ferc-cgt.org)

Pour en savoir plus sur nos publications syndicales : <https://cemea.ferc-cgt.org/>

**N'hésitez pas à consulter notre site pour vous tenir informé de notre actualité. Vos commentaires et remarques sont les bienvenues.**

## Que s'est-il passé lors des dernières séances plénières du Comité d'Entreprise :

### En mars :

- Nous avons interpellé le secrétaire du Comité d'Entreprise pour qu'il nous remette un courrier rédigé par un salarié protégé dans le cadre d'une procédure de rupture conventionnelle. Dans ce courrier destiné à l'ensemble des élu.es, il expliquait les motifs de son départ. Mais, le secrétaire avait « oublié » de nous le communiquer... Nous l'avons interrogé sur sa volonté de taire la parole des salarié.es, notamment quand ils critiquent ou questionnent les projets de l'association.
- Nous avons refusé de donner un avis sur le plan de formation 2018 dans la mesure où ce dernier document était incomplet, une majorité d'associations territoriales n'ayant pas remonté leurs données.
- Le président a présenté les budgets prévisionnels des AT et de l'association nationale. Il a particulièrement insisté sur la situation de l'animation volontaire qu'il qualifie de préoccupante au regard de données présentés en séance et que nous n'avons pas pu analyser en amont pour vérifier son analyse.  
De façon générale les chiffres des AT nous permettent de :
  - mesurer l'ampleur de la fragilité économique de notre association,
  - questionner le projet global des CEMEA.

### En avril :

- Le président nous a présenté le projet du bilan social. Nous n'avons pas terminé notre analyse que nous exposerons à la prochaine séance plénière.

## Que s'est-il passé lors des négociations syndicales

Depuis, plusieurs mois les syndicats et le représentant de l'employeur se rencontrent pour avancer sur les obligations imposées par les ordonnances Macron. Les dernières négociations ont été centrées sur la mise en place de la Basse de Données Économiques et Sociales. **Notre syndicat a proposé de nombreuses modifications par rapport au document initial qui était très axé sur la confidentialité et qui consacrait, notamment, un article aux sanctions encourues par les utilisateurs et donc les représentants du personnel.** Nous avons partiellement été entendus ce qui nous permettrait de signer cet accord. Cependant, nous attendons la dernière version car plusieurs points autour de la notion de confidentialité font encore l'objet de questionnements de notre part.

Les négociations à venir seront consacrées à la mise en place des nouvelles instances représentatives du personnel. **Les enjeux sont conséquents** puisqu'il s'agit de déterminer la nouvelle organisation de la représentation du personnel dans notre UES et de leurs missions. **Ces négociations impacteront aussi notre accord d'entreprise** et certains avenants qu'il faudra peut-être renégocier. C'est pourquoi, la Ferc/Cgt souhaitait que deux membres de chaque syndicat puissent y participer. Cette demande s'appuyait sur le fait qu'il est difficile pour une seule personne de négocier, d'argumenter et de défendre nos positions tout en se référant aux notes préparées en équipe syndicale ainsi qu'à tous les documents de travail. **Il s'agissait de gagner en efficacité dans l'intérêt des salarié.e.s.** Cette proposition a été rejetée par le syndicat majoritaire (sans commentaire).

Prochaines négociations le 17 mai et le 18 juin

**La citation du mois : Si tu veux aller vite, vas-y seul mais si tu veux aller loin, alors il faut y aller ensemble.** (Proverbe africain)